

---

---

**Sécurité des machines — Moyens d'accès  
permanents aux machines —**

**Partie 2:  
Plates-formes de travail et passerelles**

*Safety of machinery — Permanent means of access to machinery —  
Part 2: Working platforms and walkways*  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 14122-2:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ec42485c-0741-4961-a017-e65eeb4b3f86/iso-14122-2-2001)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ec42485c-0741-4961-a017-  
e65eeb4b3f86/iso-14122-2-2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ec42485c-0741-4961-a017-e65eeb4b3f86/iso-14122-2-2001)



**PDF – Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 14122-2:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ec42485c-0741-4961-a017-e65eeb4b3f86/iso-14122-2-2001)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ec42485c-0741-4961-a017-e65eeb4b3f86/iso-14122-2-2001>

© ISO 2001

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax. + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.ch](mailto:copyright@iso.ch)  
Web [www.iso.ch](http://www.iso.ch)

Imprimé en Suisse

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente partie de l'ISO 14122 peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

La Norme internationale ISO 14122-2 a été élaborée par le Comité européen de normalisation (CEN) en collaboration avec le comité technique ISO/TC 199, *Sécurité des machines*, conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Tout au long du texte de la présente norme, lire «...la présente norme européenne...» avec le sens de «...la présente Norme internationale...».

L'ISO 14122 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Sécurité des machines — Moyens d'accès permanents aux machines*:

- *Partie 1: Choix d'un moyen d'accès fixe entre deux niveaux*
- *Partie 2: Plates-formes de travail et passerelles*
- *Partie 3: Escaliers, échelles à marches et garde-corps*
- *Partie 4: Échelles fixes*

L'annexe A de la présente partie de l'ISO 14122 est donnée uniquement à titre d'information.

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO 14122, l'annexe de CEN concernant la conformité aux Directives du Conseil d'Europe a été supprimée.

## Sommaire

Page

Avant-propos.....	v
Introduction .....	vi
1 <b>Domaine d'application</b> .....	1
2 <b>Références normatives</b> .....	1
3 <b>Termes et définitions</b> .....	2
4 <b>Prescriptions générales</b> .....	2
4.1 <b>Généralités</b> .....	2
4.1.1 <b>Construction et matériaux</b> .....	2
4.1.2 <b>Sécurité des opérateurs</b> .....	3
4.2 <b>Prescriptions particulières</b> .....	3
4.2.1 <b>Emplacement</b> .....	3
4.2.2 <b>Dimensions</b> .....	3
4.2.3 <b>Installations ou équipement</b> .....	4
4.2.4 <b>Platelages</b> .....	4
4.2.5 <b>Détermination des charges admissibles</b> .....	6
5 <b>Instructions pour l'assemblage</b> .....	6
<b>Annexe A (informative) Différentes méthodes de détermination des niveaux de glissance des sols</b> .....	7
<b>Bibliographie</b> .....	8

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ec42485c-0741-4961-a017-e65eeb4b3f86/iso-14122-2-2001>  
 (standards.iteh.ai)

## Avant-propos

Le texte de l'EN ISO 14122-2:2001 a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 114 "Sécurité des machines et appareils" dont le secrétariat est tenu par le DIN, en collaboration avec le Comité Technique ISO/TC 199 "Sécurité des machines".

Cette norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en octobre 2001, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en octobre 2001.

La présente norme européenne a été élaborée dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange et vient à l'appui des exigences essentielles de la (de) Directive(s) UE.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette norme européenne en application: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 14122-2:2001

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ec42485c-0741-4961-a017-e65eeb4b3f86/iso-14122-2-2001>

## Introduction

Le présent document constitue la deuxième partie de la norme "Sécurité des moyens d'accès permanents aux machines". Les différentes parties de cette norme sont les suivantes :

Partie 1 : Choix d'un moyen d'accès fixe entre deux niveaux.

Partie 2 : Plates-formes de travail et passerelles.

Partie 3 : Escaliers, échelles à marches et garde-corps.

Partie 4 : Échelles fixes.

Le présent document est une norme de type B tel que mentionné dans l'EN 1070.

La présente norme doit se lire en conjonction avec les paragraphes 1.6.2 "Moyens d'accès au poste de travail ou aux points d'intervention" et 1.5.15 "Risque de chutes" des exigences essentielles de sécurité exprimées dans l'annexe A de l'EN 292-2/A1:1995. Voir également le paragraphe 6.2.4 "Dispositions pour la sécurité de l'accès aux machines" de l'EN 292-2:1991.

Les dispositions du présent document peuvent être complétées ou modifiées par une norme de type C.

NOTE 1 Pour les machines couvertes par le domaine d'application d'une norme de type C et qui ont été conçues et construites suivant les dispositions de cette norme, les dispositions de cette norme de type C sont prioritaires sur les dispositions de la présente norme de type B.

L'objet de la présente norme est de définir les prescriptions générales de sécurité d'accès aux machines mentionnées dans l'EN 292-2. La partie 1 de l'EN ISO 14122 donne des recommandations concernant le choix approprié des moyens d'accès lorsque l'accès nécessaire à la machine n'est pas directement possible à partir du niveau du sol ou d'un plancher.

Les dimensions spécifiées sont compatibles avec les données ergonomiques spécifiées dans l'EN 547-3 « Sécurité des machines — Dimensions du corps humain — Partie 3 : Données anthropométriques ».

NOTE 2 L'utilisation de matériaux autres que des métaux (bois, matériaux composites, matériaux dits "avancés", etc.) n'affecte pas l'application de cette norme.

L'annexe A est informative et contient « Différentes méthodes de détermination des niveaux de glissance des sols ».

Cette norme contient une Bibliographie.

## 1 Domaine d'application

La présente norme s'applique à toutes les machines (fixes ou mobiles) où des moyens d'accès fixes sont nécessaires.

La présente norme s'applique aux plates-formes de travail et aux passerelles qui sont partie intégrante d'une machine.

La présente norme peut s'appliquer également aux plates-formes de travail et aux passerelles donnant accès aux parties du bâtiment où la machine est installée, à condition que la fonction principale de cette partie du bâtiment soit de donner accès à la machine.

**NOTE** Cette norme peut être utilisée également pour les moyens d'accès qui sont hors du domaine d'application de la présente norme. Dans ce cas, il convient de tenir compte des éventuelles réglementations nationales ou autres.

La présente norme s'applique également aux plates-formes de travail et aux passerelles spécifiques à la machine qui ne sont pas fixées de façon permanente sur la machine et qui peuvent être démontées ou déplacées sur le côté pour certaines opérations sur la machine (par exemple pour changer les outils d'une grande presse).

La présente norme ne s'applique pas aux ascenseurs ou aux plates-formes élévatrices mobiles spécialement conçues pour soulever les personnes ou aux autres dispositifs spécifiques.

Pour les phénomènes dangereux significatifs couverts par la présente norme, voir article 4 de l'EN ISO 14122-1.

## 2 Références normatives

Les documents normatifs suivants contiennent des dispositions qui par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 14122. Pour les références datées, les amendements ultérieurs ou les révisions de ces publications ne s'appliquent pas. Toutefois, les parties prenantes aux accords fondés sur la présente partie de l'ISO 14122 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-après. Pour les références non datées, la dernière édition du document normatif en référence s'applique. Les membres de l'ISO et de la CEI possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

EN 292-1, (ISO/TR 12101-1) *Sécurité des machines — Notions fondamentales, principes généraux de conception — Partie 1 : Terminologie de base, méthodologie*

EN 292-2/A1, (ISO/TR 12100-2) *Sécurité des machines — Notions fondamentales, principes généraux de conception — Partie 2 : Principes et spécifications techniques*

EN 294, (ISO 13852) *Sécurité des machines — Distances de sécurité pour empêcher l'atteinte des zones dangereuses par les membres supérieurs*

EN 547-1, *Sécurité des machines — Dimensions du corps humain — Partie 1 : Principes de détermination des dimensions requises pour les ouvertures destinées au passage de l'ensemble du corps dans les machines*

EN 547-2, *Sécurité des machines — Dimensions du corps humain — Partie 2 : Principes de détermination des dimensions requises pour les orifices d'accès*

EN 547-3, *Sécurité des machines — Dimensions du corps humain — Partie 3 : Données anthropométriques*

EN 1070, *Sécurité des machines — Terminologie*

EN ISO 14122-1, *Sécurité des machines — Moyens d'accès permanents aux machines — Partie 1 : Choix d'un moyen fixe entre deux niveaux*

EN ISO 14122-3:2001, *Sécurité des machines — Moyens d'accès permanents aux machines — Partie 3 : Escaliers, échelles à marches et garde-corps*

### 3 Termes et définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'EN ISO 14122, les termes et définitions donnés dans l'EN 1070 « Sécurité des machines – Terminologie » et de l'EN ISO 14122-1 s'appliquent.

Les définitions supplémentaires suivantes sont particulièrement nécessaires pour appliquer cette norme.

#### 3.1

##### **platelage**

assemblage d'éléments formant le sol d'une passerelle ou d'une plate-forme de travail, et qui est en contact direct avec les pieds

#### 3.2

##### **passerelle**

surface de niveau empruntée pour se déplacer d'un point à un autre

#### 3.3

##### **plate-forme de travail**

surface de niveau utilisée, pour le fonctionnement, les opérations de maintenance, les réparations, les prélèvements et autres phases de travail liées à la machine

#### 3.4

##### **surface antidérapante**

propriété d'un revêtement de sol conçu pour renforcer l'adhérence des semelles

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

### 4 Prescriptions générales

Les plates-formes de travail et les passerelles doivent satisfaire aux exigences de sécurité suivantes :

[ISO 14122-2:2001](#)

#### 4.1 Généralités

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ec42485c-0741-4961-a017-e65eeb4b3f86/iso-14122-2-2001>

Les plates-formes de travail et passerelles doivent être conçues, fabriquées, placées et si nécessaires protégées, de sorte que les opérateurs soient en sécurité lorsqu'ils ont accès sur les plates-formes de travail pour le fonctionnement, le réglage, la surveillance, la réparation ou tout autre travail qu'implique la machine.

##### 4.1.1 Construction et matériaux

Les plates-formes de travail et passerelles doivent être conçues et construites et les matériaux sélectionnés, de sorte qu'ils résistent aux conditions d'utilisation prévues. En particulier, au moins, les détails suivants doivent être pris en considération.

- a) dimensionnement et sélection des composants (comprenant les fixations, raccords, supports et scellement) pour assurer une rigidité et une stabilité suffisantes ;
- b) résistance de toutes les parties aux effets de l'environnement (telles que climat, agents chimiques, gaz corrosifs), par exemple par l'utilisation d'un matériau résistant à la corrosion ou à l'aide d'un revêtement de surface adapté ;
- c) positionnement des éléments de construction de sorte que l'eau ne puisse s'accumuler par exemple dans les joints ;
- d) utilisation de matériaux compatibles, par exemple, pour réduire les effets de la galvanisation ou les dilatations par écart thermique ;
- e) le dimensionnement des plates-formes de travail et passerelles doit satisfaire aux données anthropométriques disponibles (voir 4.2.2 de la présente norme, voir également l'EN 547-1 et l'EN 547-3 ;

- f) les plates-formes de travail et passerelles doivent être conçues et construites pour prévenir les risques dus aux chutes. Pour les garde-corps et les plinthes, voir l'article 7 de l'EN ISO 14122-3:2001 et pour les ouvertures dans le platelage, voir 4.2.4.4 de la présente norme ;
- g) il convient que l'enlèvement de tout élément de la machine soit toujours possible sans démonter les garde-corps, éléments du platelage ou toute autre barrière de protection permanente.

#### 4.1.2 Sécurité des opérateurs

Les plates-formes de travail et passerelles doivent être conçues et fabriquées de façon à être utilisables en sécurité. En particulier, les détails suivants doivent au moins être pris en considération :

- a) tous les éléments d'équipements susceptibles d'être en contact avec les opérateurs doivent être conçus et fabriqués de sorte que l'opérateur ne risque aucune blessure ;
- b) les passerelles et plates-formes de travail doivent être conçues et construites de façon à avoir une propriété antidérapante durable ;
- c) les éléments d'équipements sur lesquels les opérateurs ont à marcher ou à se tenir doivent être conçus et équipés de sorte que ces derniers ne puissent en tomber (voir l'EN ISO 14122-3) ;
- d) l'accès aux passerelles et plates-formes de travail doit être conçu de sorte que les opérateurs puissent quitter rapidement leur lieu de travail en cas de danger et de sorte qu'ils puissent être aisément secourus et évacués lorsque cela est nécessaire ;
- e) les rambarde, mains courantes et autres supports doivent être conçus, construits et disposés de sorte que les utilisateurs les utilisent instinctivement ;

iTech STANDARD PREVIEW  
(standards.itech.ai)

## 4.2 Prescriptions particulières

[ISO 14122-2:2001](https://standards.itech.ai/catalog/standards/sist/ec42485c-0741-4961-a017-e65eeb4b3f86/iso-14122-2-2001)

### 4.2.1 Emplacement

<https://standards.itech.ai/catalog/standards/sist/ec42485c-0741-4961-a017-e65eeb4b3f86/iso-14122-2-2001>

Pour autant que cela soit possible, les passerelles et plates-formes de travail doivent être éloignées des lieux d'émission de fluides dangereux ou d'éjection éventuelle d'objets ou d'éléments et des lieux où des matériaux sont susceptibles d'entraîner des glissades, tels que là où la terre peut s'accumuler.

Des distances de sécurité selon l'EN 294 doivent être imposées à proximité des surfaces chaudes non protégées, du matériel électrique non isolé sous tension, des objets en mouvement, etc..

Les plates-formes de travail doivent être disposées de façon à permettre aux opérateurs de travailler dans une position comprise entre 500 mm et 1700 mm de haut.

### 4.2.2 Dimensions

La longueur et la largeur libres des passerelles et plates-formes de travail destinées à la mise en service et à la maintenance doivent tenir compte des facteurs suivants :

- a) les conditions particulières liées à une certaine tâche, par exemple les positions, la nature et la vitesse du mouvement, la force appliquée etc. ;
- b) si les opérateurs portent des outils, pièces, etc. ou non ;
- c) la fréquence et la durée de la tâche et de l'utilisation ;
- d) le nombre d'opérateurs au même moment sur les passerelles ou les plates-formes de travail ;
- e) la possibilité pour les opérateurs de se rencontrer ;